



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU 22 AVR. 2011  
JJB

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

La ministre

Paris, le 21 AVR. 2011

Monsieur le Président, *Cher Nicolas,*

Vous m'avez remis récemment un dossier sur le projet en cours de mise à 2x2 voies de la RN154 et sur le scénario initial de contournement de Chartres par l'Est, que j'ai examiné avec la plus grande attention.

Lors du débat public organisé par la commission nationale du débat public (CNDP) sur ce projet entre le 12 octobre 2009 et le 28 janvier 2010, l'intérêt d'un aménagement rapide de l'itinéraire incluant le tronc commun RN12-RN 154 a été largement confirmé. Pour autant, des divergences sont apparues sur les modalités de réalisation de plusieurs contournements d'agglomération dont, notamment, celui de Chartres.

La décision ministérielle du 25 juin 2010 qui fait suite à ce débat n'ignore pas ces difficultés. Elle prévoit en conséquence que :

- des études soient conduites pour finaliser les choix en matière de contournement d'agglomération (art.2) ;
- les modalités de contournement de Nonancourt/Saint-Rémy-sur-Avre, Dreux et Chartres soient justifiées et précisées sur la base de comparaisons de différents scénarios (art.4) ;
- les études du projet d'accélération de la mise à 2x2 voies de la RN154 se poursuivent dans le cadre d'une concertation renouvelée, associant l'ensemble des acteurs concernés, sous l'égide d'un garant nommé par la CNDP (art.6).

Je peux donc clairement vous confirmer que la maîtrise d'ouvrage étudiera en toute transparence tous les scénarios de contournement de Chartres, y compris un scénario de passage par l'Ouest et un scénario d'optimisation de l'existant.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Nathalie Kosciusko-Morizet*  
Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Monsieur Nicolas HULOT  
Président de la Fondation Nicolas Hulot  
pour la Nature et l'Homme  
6, rue de l'est  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT